

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

### et des Décisions du Maire

#### Séance du Lundi 02 septembre 2019.

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 02 septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

#### Étaient Présents :

23

P. RIO - D. ATIG – F. OGBI - Y. LE BRIAND – S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB  
KEBAY – P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI -  
C. VAZQUEZ – F. NDOMBELE – M. GAMIETTE – M. SOILIH – Y. BOUKANTAR - M.  
AUBRY - S. GHENAIM - L. CAMARA – S. GIBERT – S. GAUBIER - K. OUKBI.

#### Absents Excusés Représentés :

7

A. QAROUACH représenté par C. TAWAB KEBAY – Y. ITOUA représentée par M. AUBRY  
– C. RENKLICAY représentée par D. ATIG – G. BAGAVANE représenté par S. LAATIRISS  
– T. DIAWARA représentée par Y. BOUKANTAR – S. RAKOUB représentée par F. OGBI –  
A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI.

#### Absents :

5

L. HERGAUX – C. M' PIANA – S. BENDIAB – D. DIARRA – G. BINOIS.

**Délibération N° DEL – 2019 – 0096 :** « *Renouvellement pour la période 2019-2021, du Label « Ma commune aime Lire et Faire lire ».*

#### **Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** sa délibération N° DEL-2019-0073 du 24 juin 2019 validant la candidature de la ville de Grigny au label Cité éducative, à partir d'une stratégie éducative ambitieuse, fortement inspirée du Grand Projet Educatif, construite sur une coordination étroite de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative (institutions, parents, jeunes, associations, ...), véritable **écosystème de coopération** favorisant la complémentarité, l'articulation et l'accompagnement des enfants et des jeunes vers la réussite, du plus jeune âge jusqu'à l'insertion professionnelle, au sein de l'école et en dehors de celle-ci, avec pour objectifs de :

- Conforter le rôle de l'école,
- Réduire les logiques de ségrégation et les phénomènes de décrochage,
- Promouvoir la continuité éducative,
- Ouvrir le champ des possibles pour tous les enfants,

DEL – 2019 - 0096

**Considérant** que le label « Ma commune aime lire et faire lire » valorise l'action locale en faveur de la lecture, son objectif étant d'inciter les communes et intercommunalités à s'engager dans cette cause pour permettre à tous les enfants de découvrir le plaisir de la lecture,

**Considérant** qu'en obtenant le label « **Ma commune aime lire et faire lire** », les collectivités concernées intègrent un réseau partageant et valorisant les bonnes pratiques et l'innovation sociale,

**Considérant** l'intérêt de développer les actions autour de la lecture pour les enfants de la ville,

**Vu** l'avis de la commission Politiques Éducatives et Culturelles,

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur Le Maire,

**Délibère, et, sollicite** pour la période 2019-2021, le renouvellement du Label « Ma Commune aime Lire et Faire Lire », sur la base du dossier de candidature déposé,

Et dans ce cadre, **s'engage** à promouvoir la lecture sur le territoire de la ville de Grigny en favorisant le développement du programme Lire et faire lire en :

- Communiquant sur les actions menées par les bénévoles pour valoriser et développer la mise en place du programme
- Favorisant la présence de Lire et faire lire dans le programme d'actions de la Cité éducative
- Incitant au partenariat avec les bibliothèques de lecture publique,
- Associant les bénévoles lecteurs aux manifestations culturelles locales

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents en application de la présente délibération.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO

Vote : *A l'Unanimité.*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : - 4 SEP. 2019

Transmis au contrôle de légalité le : - 4 SEP. 2019